Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260320-DCM2026032011-DE

Ploërdut
fleur de granit

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 mars 2026

Date d'affichage : 15 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme RUYET, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. BROUSSOT, Mme ACHARD, M. ROUDAUT-DESFORGES, M. RÉTY, Mme PLANQUE est arrivée en séance à 19h25. Elle n'a pas pris part au vote des délibérations N°2026-03-20-09 au N°2026-03-20-11

Secrétaire : Monsieur Julien GUILLEMOT

DCM2026-03-20-11 : Installation du Conseil Municipal – Détermination du nombre des Adjoints

En application des articles L212-1 et L212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le nombre des Adjoints réglementaires à élire, celui-ci ne pouvant excéder trente pour cent de l'effectif communal, soit quatre dans le cas de la commune de PLOËRDUT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE, à l'unanimité de fixer à quatre le nombre de ses adjoints.

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT
56 (Morbihan)